

DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE

POUR UNE SORTIE DES COMMUNES LISTEES CI-DESSOUS *

– Année scolaire 2018-2019 –

Famille résidant dans une commune listée ci-dessous
et sollicitant l'inscription de son enfant dans une autre commune

Cet imprimé peut être remplacé par celui de la commune d'accueil



***Chambolle-Musigny, Morey-Saint-Denis, Gevrey-Chambertin, Brochon, Fixin, Couchey, Chamboeuf, Quemigny-Poisot, Urcy, Ternant, Clémencey, Semezanges, L'Etang-Vergy, Détain et Bruant, Chevannes, Collonges les Bévy, Bévy, Messanges, Curley, Curtil-Vergy, Reulle-Vergy, Segrois**

APRES LE DEPOT DE CETTE DEMANDE ET AVANT LA DECISION FINALE, LA FAMILLE EST INVITEE A PRENDRE CONTACT AVEC LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE RATTACHEMENT DE L'ECOLE DE SECTEUR SCOLAIRE NORMALEMENT FREQUENTEE.

ETAT CIVIL

ENFANT :

NOM :
PRENOM :
Date et lieu de naissance :

PERE :

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
.....
Tél. :
Adresse mail :

MERE :

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
.....
Tél. :
Adresse mail :

AUTRE RESPONSABLE LEGAL :

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
.....
Tél. :
Adresse mail :



Joindre un justificatif de domicile (dernière quittance de loyer, facture d'électricité...)

Joindre la photocopie de l'acte de jugement précisant le mode de garde de l'enfant (si parents séparés)

MOTIF DE LA DEMANDE DE DEROGATION (cocher la case correspondante)

- Raison médicale** (préciser s'il s'agit d'un accord avec l'éducation nationale et fournir la décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)
- Obligations** professionnelles des parents lorsqu'ils résident **dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants** ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées (*attestation à fournir*)
- Présence** d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune (*joindre une attestation de scolarité*)
- Autre motif ou explication non règlementaire:** horaires de travail, problème particulier



oui non *Si oui, exposer sur papier libre le motif et joindre les justificatifs nécessaires*

ETABLISSEMENT SOUHAITE

Commune demandée :

Etablissement souhaité :

Classe qui sera fréquentée durant l'année scolaire 2018-2019 :



Avis du Maire de la Commune d'accueil

Décision : FAVORABLE DEFAVORABLE

Montant annuel de la participation financière demandée à la Communauté de communes

Date : Signature du Maire :

- SI LA DEROGATION NE VOUS EST PAS ACCORDEE, VOUS ETES INVITE A REPRENDRE CONTACT AVEC LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE RATTACHEMENT DE L'ECOLE NORMALEMENT FREQUENTEE POUR CONSTITUER LE DOSSIER D'INSCRIPTION.
- SI LA DEROGATION VOUS EST ACCORDEE, VOUS ETES INVITE A PRENDRE CONTACT AVEC LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE RATTACHEMENT DE L'ECOLE DEMANDEE POUR CONSTITUER LE DOSSIER D'INSCRIPTION.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce document.

Fait à : Le :

Signature Père : Signature Mère : Signature Autre Responsable légal :

Cadre réservé à l'administration

Avis de la Commission de suivi du service commun scolaire

Date : Signature du Vice-Président :

Décision du maire de la commune de rattachement de l'école demandée

Décision : FAVORABLE DEFAVORABLE

Date : Signature du Maire :



La validité de la dérogation obtenue est limitée au cycle pour lequel elle a été sollicitée (cycle maternel ou élémentaire). **Au passage de l'école maternelle à l'élémentaire, celle-ci doit donc être renouvelée.**

Le Maire de la commune de rattachement de l'école demandée accorde ou refuse les dérogations (pour les communes listées page 1) ainsi que le Maire de la commune d'origine de l'enfant (circulaire n° 89-273 du 25/08/ 1989).

Dossier à retourner à l'adresse suivante :

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES
Service Scolaire : 2, rue Souvert à Gevrey-Chambertin
Adresse postale : 3 rue Jean Moulin 21700 Nuits Saint Georges
Tél : 03.80.51.84.59
e-mail : aline.taccard@ccgevrej-nuits.com
Site Internet :
ccgevrej-chambertin-et-nuits-saint-georges.com

**Date limite de dépôt :
12 mai 2018**

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné

**La décision sera communiquée par
courrier à la famille début juin 2018
(aucune réponse avant cette date)**